



Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2024

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant qu'il est proposé un Budget Supplémentaire 2024 prenant en compte les restes à réaliser 2023, l'affectation du résultat antérieur, le solde d'exécution de la section d'investissement et le rétablissement budgétaire en fonctionnement et investissement,

Considérant que le Budget Supplémentaire s'équilibre en totalité à 667 570,23 € HT,

Considérant que les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 111 511,65 € HT :

- Dépenses : + 87 511,65 € chapitre 011 charges à caractère général,
- Dépenses : + 10 000,00 € chapitre 65 autres charges de gestion courante,
- Dépenses : + 14 000,00 € chapitre 66 charges financières,
- Recettes : + 111 511,65 € R 002 résultat reporté,

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à 556 058,58 € HT :

- Dépenses : - 53 314,52 € chapitre 20 immobilisations incorporelles,
- Dépenses : + 64 952,00 € chapitre 21 immobilisations corporelles,
- Dépenses : + 100 000,00 € chapitre 041 opérations patrimoniales
- Dépenses : + 14 070,67 € opérations d'équipements
- Dépenses : + 430 350,43 € reste à réaliser N-1,
- Recettes : + 456 058,58 € R 001 solde d'exécution positif reporté,
- Recettes : + 100 000,00 € chapitre 041 opérations patrimoniales,

Considérant que l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire se trouvent en annexe,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Adopte, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2024 tel qu'annexé au présent rapport, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale de 667 570,23 € HT, répartie :
 - o En section de fonctionnement pour 111 511,65 € HT
 - o En section d'investissement pour 556 058,58 € HT.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E.legalite.com

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Mercier, Mme Harnequaux, M. Mendez-Graf, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Bouget a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Nicolas a donné pouvoir à M. Scorsone, M. Favaron a donné pouvoir à M. Pissas.

Fait à Vers, le 15 mars 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 446 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com